



Les voiles de l'Aéro Nautique 2025



Association organisatrice : ASPIC (Toulouse)

Association Support : UNASACEM

Les Voiles de l'Aéronautique décollent !

Cette régata réunit les acteurs de l'aéronautique à Marseille, du 10 au 12 octobre 2025 sur une flotte de monotypes Team Winds, des Grand-Surprise de 9.54 m, accueillant 7 personnes à bord.

Il sera possible de prendre un bateau avec un skipper professionnel ; aucune expérience en voile n'est donc dans ce cas nécessaire.

LOGISTIQUE :

Nous serons logés au Centre Léo Lagrange sur l'île Ratonneau au Frioul. Implanté à l'écart du village et à quelques mètres d'une petite crique facilitant la mise à l'eau des embarcations, il est idéal pour les activités nautiques. Hébergement de 4 à 5 personnes par appartement.

Les repas sont inclus du déjeuner du vendredi 10 octobre au déjeuner du dimanche 12 octobre 2025.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Article 1 : Nature de la rencontre

Développer un véritable esprit d'équipe et un sens du défi au sein des équipes : Thalès Services, Safran Snecma, Airbus, Dassault et UNASACEM.

Entre 12 et 16 monotypes sont attendus (équipages de 6 à 7 personnes), soit environ 80 à 112 régatiers, parmi lesquels la délégation UNASACEM compte inscrire 6 équipages.

Article 2 : Objectifs

Permettre aux différents acteurs de la DGAC et de Météo France de se rencontrer autour d'une passion commune : la Voile et de côtoyer des acteurs de l'aéronautique.

Article 3 : Participants

Pour l'UNASACEM, les organisateurs acceptent l'inscription de 42 personnes pour composer 6 équipages. Cette manifestation est ouverte à l'ensemble des personnels de Météo-France, de la Direction Générale de l'Aviation Civile ainsi qu'à leurs ayants cause tels que définis par la note n°50835 de SRH/SDP/5 « les bénéficiaires de l'action sociale ».

Le droit de participation à la manifestation UNASACEM de 10€. Il est intégré au montant de la contribution financière

Article 4 : Nature de participation

Parmi les participants, devront se déclarer 6 skippers pour la prise en charge des bateaux. Pour tous les autres : aucune expérience en voile n'est donc dans ce cas nécessaire.

Article 5 : Nombre des participants

Le nombre maximum des participants autorisés est de 42.

Article 6 : Date et lieu

Les Voiles de l'aéronautique se dérouleront dans la baie de Frioul. La prise en charge des participants s'effectue le jour de l'ouverture de la manifestation jusqu'à la remise des prix.



Article 7 : Programme

Vendredi 10 octobre

- Arrivée des équipages, (navette vers le Frioul),
- Installation et prise en main des bateaux (démarches administratives),
- Entraînement dirigé à partir de 13h00.

Samedi 11 octobre

- Début des courses 10h - fin 17h30,
- Une manche d'entraînement,
- Un côtier,
- 2 Bananes.

Dimanche 12 octobre

- 9h30 Début des courses, fin 12h00.
- Inventaire retour puis repas au Léo Lagrange,
- 14h30, remise des prix,
- 15h15, navette retour.

Article 8 : Tarif

L'inscription à la manifestation est de 330 € (*dont 10€ de droits d'entrée UNASACEM*), et 550 € pour les extérieurs.

A ce coût, il sera nécessaire de rajouter : les frais de transports pour se rendre à Marseille.

Article 9 : Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site Helloasso du 1^{er} février au 31 mars 2025 pour les agents et ayants-droits.

Clôture des inscriptions : au **42^{ème}** inscrits, ou au **31 mars 2025**

Une liste d'attente sera ouverte après le 42^{ème} inscrit.

Pour les Extérieurs, les inscriptions commencent le 1^{er} mai 2025.

La date de clôture finale des inscriptions pourrait être modifiée en fonction de contraintes de réservation.

L'inscription sera valide lorsque toutes les pièces du dossier seront parvenues et lorsque le participant aura acquitté les frais de participation selon l'échéancier appliqué.

Article 10 : Annulation d'une inscription

Annulation avant le 31 mai 2025, zéro pénalité sauf en principe frais de dossier

À partir du 1er juin, la commission des organisateurs se réunira pour prendre une décision.

Article 11 : Publicité

La publicité pour Les **Voiles de l'Aéronautique** sera constituée entre autres par :

- ✓ Un message d'information adressé aux représentants de chaque équipe ayant déjà participé à ce genre de manifestation
- ✓ Une page d'information affichée sur le site internet de l'UNASACEM
- ✓ Le site Team Winds, réseaux sociaux et LinkedIn.

Article 12 : Assurances

La licence FFV est vivement recommandée. L'UNASACEM souscrit une assurance pour tous les inscrits au Challenge. **Les garanties offertes par cette assurance seront minimales**, libre à chacun de prendre une complémentaire voire une licence « Voile »

Différents types de licence existent FFV :

- La licence Club FFVoile
- Le Passeport Voile FFVoile
- La licence Temporaire FFVoile
- Le Pass FFVoile

Vous trouverez des informations sur : <https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/licences/prix.asp>

Article 13 : Transport

Pour se rendre sur site, les transports sont à la charge de chacun. Le surplus de provision sur les inscriptions permettra de participer aux frais de déplacement des participants en fonction des distances (Via-Michelin) de leur lieu de résidence jusqu'à Marseille Vieux-Port.

Article 14 : Hébergement et repas

Centre de Vacances du Frioul.

Les repas du midi seront pris sous forme de pique-nique ou panier repas.

Inscription du 1^{er} février au 31 mars 2025.

Tarif : 330 € DGAC/MTO 550 € Extérieurs.

Contact et information : Thierry LEZIN : +33 767 847 819

Inscription et paiement : [HELLO-Asso](#)

Inscription, Modifiez la contribution au fonctionnement de HelloAsso et cochez : « *Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso* ».

Si vous tenez à le faire, faites-le, mais l'ASPIC contribue déjà de façon globale.

Acceptez ensuite les conditions puis '*Valider et payer*'

